



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-041-2025-07

PUBLIÉ LE 23 JUILLET 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Pôle RH en santé

IDF-2025-07-23-00001 - Arrêté n° DOS - 2025/ 3566 portant désignation de Monsieur Jérôme SONTAG, Directeur du Centre Hospitalier de Rambouillet, en qualité de Directeur par intérim de l'Ehpad d'Ablis?? (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Direction Veille et Sécurité Sanitaires

IDF-2025-06-02-00027 - Décision DVSS - QSPHARMBIO - 2025/043 portant renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur multisite de l'Etablissement Public de Santé Barthélémy Durand (4 pages)

Page 6

CENTQUATRE-PARIS. /

IDF-2025-06-27-00006 - Délibération n°2025-15 relative à l'approbation du PV du CA du 2 avril 2025 (10 pages)

Page 11

IDF-2025-06-27-00007 - Délibération n°2025-16 relative à la nomination des membres de la CAO (1 page)

Page 22

IDF-2025-06-27-00010 - Délibération n°2025-19 relative à la nomination du comptable principal (1 page)

Page 24

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle politique du travail-Service santé et sécurité au travail

IDF-2025-07-22-00004 - Arrêté du 22 juillet 2025 portant agrément d'organismes pour la formation des membres de la délégation du personnel au comité social et économique, en matière de santé, sécurité et conditions de travail (16 pages)

Page 26

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / Service Accès au Logement et Préventions des Expulsions

IDF-2025-07-22-00005 - Arrêté portant agrément de l'association Empreintes au titre de l'ILGLS (4 pages)

Page 43

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-07-23-00001

Arrêté n° DOS - 2025/ 3566 portant désignation
de Monsieur Jérôme SONTAG, Directeur du
Centre Hospitalier de Rambouillet, en qualité de
Directeur par intérim de l'Ehpad d'Ablis

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS - 2025/ 3566

**Portant désignation de Monsieur Jérôme SONTAG, Directeur du Centre Hospitalier de Rambouillet,
en qualité de Directeur par intérim de l'Ehpad d'Ablis**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultat des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2018- 255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

Vu le transfert des autorisations de l'Ehpad d'Ablis à compter du 30 mai 2024 :

Considérant la nécessité pour l'ordonnateur de réaliser les dernières actions relatives à cette cession (régler les dernières factures, percevoir les recettes, produire le dernier compte financier et clôturer les comptes) ;

Considérant la nécessité de faire assurer l'intérim de direction de l'Ehpad d'Ablis ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Jérôme SONTAG est nommé en qualité de Directeur par intérim de l'Ehpad d'Ablis;

ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'arrêté du 9 avril 2018, Monsieur Jérôme SONTAG percevra pendant toute la durée de l'intérim, une indemnisation correspondant à un prorata du coefficient multiplicateur appliqué à sa part fonctions ;

ARTICLE 3 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France. Il peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France et d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent.

Fait à Saint-Denis, le 23 juillet 2025

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France
Le directeur de l'Offre de soins

Signé

Arnaud CORVAISIER

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-06-02-00027

Décision DVSS - QSPHARMBIO - 2025/043
portant renouvellement de l'autorisation de la
pharmacie à usage intérieur multisite de
l'Etablissement Public de Santé Barthélémy
Durand

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE
DÉCISION N° DVSS - QSPHARMBIO - 2025 / 043
portant renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur multisite
de l'Établissement Public de Santé Barthélémy Durand
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.5126-1 à L.5126-11 ainsi que les articles R.5126-1 à R.5126-62 ;
- VU** l'ordonnance n° 2016-1729 en date du 15 décembre 2016 relative aux pharmacies à usage intérieur prise en application de l'article 204 de la loi n° 2016-41 en date du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé en sa version modifiée par l'ordonnance n° 2020-1407 en date du 18 novembre 2020 relative aux missions des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2019-489 en date du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur pris en application de l'ordonnance n° 2016-1729, notamment son article 4 ;
- VU** l'arrêté en date du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;
- VU** la décision en date du 21 juillet 2023, prise en application des articles L.5121-1 et L.5121-5 du code de la santé publique, relative aux bonnes pratiques de préparation ;
- VU** le décret en date du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 22 juillet 1963 ayant autorisé la création d'une pharmacie à usage intérieur sous le n° H 89 au sein de l'Établissement Public de Santé Barthélémy Durand situé avenue du 8 mai 1945 – BP 69 à Étampes (91150) ;
- VU** la demande déposée le 25 septembre 2024 par le directeur de l'établissement : Établissement Public de Santé Barthélémy Durand, en vue du renouvellement, au titre de l'article 4 du décret n°2019-489 en date du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur, de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur multisite concernant les missions générales ainsi que les actions de pharmacie clinique, telles que définies à l'article L.5126-1 du code de la santé publique, afin de répondre aux besoins pharmaceutiques des personnes prises en charge ;
- VU** la demande déposée le 25 septembre 2024 par le directeur de l'établissement : Établissement Public de Santé Barthélémy Durand, en vue du renouvellement, au titre de l'article 4 du décret n° 2019-489 en date du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur, de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur multisite concernant l'activité suivante assurée par la pharmacie à usage intérieur pour son propre compte :
- la préparation de doses à administrer de médicaments mentionnés à l'article L. 4211-1 du code de la santé publique ;

les activités suivantes assurées par une autre pharmacie à usage intérieur pour le compte de la pharmacie à usage intérieur :

- activité de préparation des dispositifs médicaux stériles par le procédé à la vapeur d'eau ;
- activité de préparation magistrale et hospitalière ;

VU le rapport d'instruction en date du 24 mars 2025 et la conclusion définitive en date du 2 mai 2025 établis par le pharmacien inspecteur de santé publique ;

VU l'avis favorable du Conseil central de la section H de l'Ordre des pharmaciens, en date du 13 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT les réponses apportées et les demandes d'actions correctives à mettre en œuvre par l'établissement suite au rapport d'instruction du pharmacien inspecteur de santé publique, notamment :

- la mise à jour de l'organigramme de la pharmacie à usage intérieur en y faisant apparaître une légende des liens hiérarchiques et fonctionnels ;
- la désignation écrite d'un deuxième pharmacien remplaçant pour assurer la gérance de la pharmacie à usage intérieur, la pharmacienne adjointe désignée n'exerçant pas à temps complet ;
- la désignation d'un pharmacien responsable de l'ensemble de l'activité de préparation de doses à administrer. Une délégation de responsabilité formalisée par écrit sera établie s'il s'agit d'un pharmacien adjoint ;

CONSIDÉRANT que l'Établissement Public de Santé Barthélémy Durand dispose de locaux, de moyens en personnel, de moyens en équipement et d'un système d'information, conformément aux articles R.5126-8 et R.5126-14 du code de la santé publique, lui permettant d'assurer l'ensemble des missions et l'activité sollicitée ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 La pharmacie à usage intérieur multisite de l'Établissement Public de Santé Barthélémy Durand, déployée sur deux sites géographiques :

- n° FINESS EJ : 910140029 et n° FINESS ET : 910000330 sis, avenue du 8 mai 1945 à Étampes (91150) ;
- n° FINESS EJ : 910140029 et n° FINESS ET : 910018910 sis, 2 route de Longpont à Sainte Geneviève des Bois (91700) ;

est autorisée à exercer les missions et activité citées aux articles suivants.

ARTICLE 2 La pharmacie à usage intérieur multisite dessert les établissements et structures suivants, relevant de la même entité juridique (n° FINESS EJ : 910140029) :

- les deux sites géographiques de l'Établissement Public de Santé Barthélémy Durand :
 - o sis, 2 route de Longpont à Sainte Geneviève des Bois (91700) : n° FINESS ET 910018910 ;
 - o sis, avenue du 8 mai 1945 à Étampes (91150) : n° FINESS ET 910000330 ;
- les structures extrahospitalières suivantes : centres médico-psychologiques et centre de soins et d'accompagnement et de prévention en addictologie.

- ARTICLE 3** La pharmacie à usage intérieur assurera pour son propre compte, dans la limite du respect des conditions réglementaires fixées pour son exercice au regard du statut de l'établissement au sein duquel elle est établie, les missions générales ainsi que les actions de pharmacie clinique, telles que définies à l'article L.5126-1 du code de la santé publique, afin de répondre aux besoins pharmaceutiques des personnes prises en charge.
- ARTICLE 4** La pharmacie à usage intérieur assurera, pour son propre compte sur ses deux sites géographiques, l'activité de préparation des doses à administrer de médicaments mentionnés à l'article L. 4211-1 du même code :
- procédé : manuel ;
 - type de doses préparées : pilulier individuel nominatif, doses unitaires ;
 - opérations réalisées : déconditionnement, reconditionnement, surétiquetage des blisters de médicaments non présentés en conditionnement unitaire.
- ARTICLE 5** La pharmacie à usage intérieur, faisant l'objet de la présente décision, est autorisée à faire réaliser pour son propre compte, les activités suivantes :
- la préparation des dispositifs médicaux stériles, par procédé à la vapeur d'eau, par la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier Sud Essonne sis, 26 avenue Charles de Gaulle à Étampes (91150) N° FINESS EJ : 910019447- N°FINESS ET : 910022706 ;
 - les préparations magistrales et hospitalières par la pharmacie à usage intérieur de AP-HP – Hôpital Robert Debré sis 48, boulevard Sérurier à Paris (75019) N° FINESS EJ 750712184 – N° FINESS ET : 750803454.
- ARTICLE 6** La pharmacie à usage intérieur est installée dans les locaux d'une superficie totale de 407,50 m², comprenant :
- sur le site d'Étampes au rez-de-chaussée du bâtiment R3 sis, avenue du 8 mai 1945 à Étampes (91150) : 312,60 m² :
 - o bureau gérant : 17,67 m² ;
 - o bureau pharmacien et cadre : 14,30 m² ;
 - o sas réception guichet : 14,12 m² ;
 - o bureau préparateur : 14,26 m² ;
 - o zone de réception : 26,74 m² ;
 - o zone de mise en quarantaine : 3,63 m² ;
 - o sanitaires : 6,33 m² ;
 - o salle de repos : 10,92 m² ;
 - o réserve diététique : 12,23 m² ;
 - o bureau comptabilité et secrétariat : 14,76 m² ;
 - o stockage pharmacie : 69,94 m² ;
 - o stockage dispositifs médicaux et armoire produits inflammables : 22,67 m² ;
 - o dispensation hebdomadaire individuelle nominative : 24,73 m² ;
 - o pièce dite « préparatoire » : 5,05 m² ;
 - o circulation : 15,47 m² ;
 - o reconditionnement des spécialités : 15,36 m² ;
 - o salle stupéfiants / méthadone : 12,36 m² ;
 - o dégagement : 3,59 m² ;
 - o stockage des gaz : 8,48 m² ;
 - sur le site Sainte-Geneviève-des-Bois au rez-de-chaussée du bâtiment Tilleul sis, 2 rue de Longpont à Sainte-Geneviève-des-Bois (91700) : 94,90 m² :
 - o sas réception guichet : 1,30 m² ;

- bureau pharmacien et cadre : 10,50 m² ;
- salle de dispensation journalière individuelle nominative, cueillette : 14,30 m² ;
- distribution pharmacie : 39,30 m² ;
- paillasse : 8,30 m² ;
- circulation : 6,40 m² ;
- stockage : 5,20 m² ;
- réception : 4,40 m² ;
- halle pharmacie réception : 4,40 m².

- ARTICLE 7** La durée de l'autorisation relative aux activités comportant des risques particuliers assurée par la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier Sud Essonne et AP-HP Hôpital Robert Debré pour le compte de la pharmacie à usage intérieur faisant l'objet de la présente décision est subordonnée à l'autorisation octroyée à la pharmacie à usage intérieur assurant la sous-traitance.
- ARTICLE 8** Le temps de présence du pharmacien chargé de la gérance de dix demi-journées par semaine est en conformité avec les dispositions de l'article R.5126-39 du code de la santé publique.
- ARTICLE 9** Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal administratif ou aussi par l'application « Télérecours » accessible à partir du site www.telerecours.fr.
- ARTICLE 11** Les Directeurs de l'Agence régionale de santé Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis le 2 juin 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNE

Denis ROBIN

CENTQUATRE-PARIS.

IDF-2025-06-27-00006

Délibération n°2025-15 relative à l'approbation
du PV du CA du 2 avril 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-15 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du procès-verbal du 2 avril 2025

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 2 avril 2025 au CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le procès-verbal du 2 avril 2025 joint en annexe.

15 Administrateurs présents ou représentés

15 Voix pour _ Contre _ Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MERCREDI 2 AVRIL 2025

Le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle le CENTQUATRE-PARIS a été convoqué par sa Présidente Carine Rolland le mercredi 2 avril 2025 à 14h30.

Les administratrices et administrateurs présents ou représentés sont :

- Carine Rolland, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la Culture et de la ville du quart d'heure et Présidente du Conseil d'administration
- Charline Nicolas, élue
- Camille Naget, élue,
- Franck Margain, élu
- Patrick Bloche, élu
- François Dagnaud, Maire du 19^e arrondissement et vice-président du CA
- Sandro Martin, personnalité qualifiée
- Rai Souza de Oliveira, personnalité qualifiée
- Léa Filoche, représentante de la ville de Paris
- Kareen Guiock-Thuram, personnalité qualifiée
- Mustapha Bouhayati, personnalité qualifiée
- Marie-France Lucchini, personnalité qualifiée
- Yaël Frydman, représentante du personnel (collège EO-TAM)
- Manuel Tomiche, représentant du personnel (collège cadre)

Sont également présent-es :

- Margot Pennino, Cheffe Adjointe du Bureau du Spectacle - Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris
- Robert Lacombe, Sous-Directeur de la création artistique - Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris
- Victorien Bornéat, Conseiller spectacle vivant et musique - Cabinet de Carine Rolland
- Clémentine Aubry, Secrétaire générale et adjointe du Directeur du CENTQUATRE-Paris, Bénédicte Manceau, Directrice des Ressources, Khadidja Besseghir, Collaboratrice de Direction

- **Introduction de Carine Rolland**

La Présidente remercie les membres pour leur présence.

Elle ouvre la séance par un point d'information concernant les candidatures reçues pour le poste de direction du CENTQUATRE-PARIS.

Carine Rolland indique que sur les 27 dossiers reçus, 21 correspondaient aux attendus listés dans l'annonce de recrutement. Elle ajoute que les candidatures ont été sélectionnées sur la base de la lecture et de l'analyse des lettres d'intention et que quatre candidatures ont été retenues.

Carine Rolland annonce que les quatre candidats retenus sont : Feriel Bakouri, directrice de Point Communs-Scène nationale de Cergy, Romaric Daurier, Directeur du Phenix-Scène nationale de Valenciennes, Mohamed El Khatib, auteur-metteur en scène et réalisateur, et Valérie Senghor, Directrice générale adjointe du Centre des monuments nationaux. Ils doivent déposer un dossier complet d'ici le 2 mai avant d'être auditionnés par un jury de sélection. Le processus se terminera en juillet.

La présidente souligne le respect et l'estime exprimés par l'ensemble des candidats pour le travail accompli au CENTQUATRE.

Franck Margain demande comment l'offre a été diffusée.

Margot Pennino lui répond qu'en lien avec l'équipe du CENTQUATRE l'annonce a été publiée sur le site internet du CENTQUATRE et est parue sur plusieurs sites dont Place de l'emploi public, Telerama, et ajoute que l'appel à candidature était ouverte à tous et toutes.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 10 janvier 2025 (Délibération n°2025-08)**

La Présidente le soumet au vote.

Il est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024 (délibération n°2025-09)**

Bénédicte Manceau présente le résultat de la section fonctionnement de l'année 2024 soit – 82 437 €. Elle rappelle que lors de la présentation du budget modifié en décembre le prévisionnel prévoyait un résultat légèrement créditeur de 60 000 € et explique que certains objectifs n'ont pas été atteints en termes de recettes propres qui atteignent un niveau malgré tout très satisfaisant. Elle souligne que le volume des dépenses a augmenté par rapport à 2023.

Elle indique que le résultat de la section d'investissement s'établit à - 443 343 €.

pour un budget total de 18 017 142 € en dépenses et de 17 934 705 € en recettes.

Clémentine Aubry souligne que c'est la première fois que l'établissement atteint un budget global de 18 millions d'euros. Elle rappelle qu'en 2022 il se situait entre 16 et 17 millions d'euros.

José Manuel Gonçalves ajoute qu'en 2010 il était à 10,5 millions d'euros.

Bénédicte Manceau explique que le volume des dépenses a augmenté notamment en raison de la réintégration des frais d'électricité dans les comptes. Elle rappelle qu'en 2023 l'établissement avait bénéficié d'une aide de la ville compte tenu de la forte inflation des tarifs, et qu'aujourd'hui ils sont réintégrés, à hauteur de 350 000€.

L'augmentation des charges est aussi liée à la maintenance du bâtiment occasionnée par le renouvellement des marchés (sécurité, accueil et multi technique).

Les dépenses d'activité légèrement inférieures de -211 000 € par rapport à l'an dernier, cela tient à la composition de la programmation et des projets de commercialisation et d'ingénierie.

Les recettes de structure sont en hausse et les recettes d'activité augmentent de 2,4 % grâce à un haut niveau de commercialisation, des tournées qui fonctionnent bien et des objectifs d'ingénierie presque atteints.

Sont ensuite détaillées les dépenses et les recettes de structures qui concernent les charges de bâtiment, les frais généraux, le personnel permanent et la communication. Elles sont en constante augmentation depuis 2022. Le différentiel entre recettes et dépenses se creuse car les coûts de maintenance du bâtiment augmentent ainsi que la masse salariale en raison des taux de charges sociales qui évoluent à la hausse.

Les dépenses et les recettes liées à l'activité montrent un accroissement important et positif en raison de solides résultats des activités même si l'objectif à la DM1 n'est pas complètement atteint. Les événements de l'automne dernier en commercialisation et en ingénierie représentent 50% des recettes d'activités en 2024 contre 41 % en 2023.

Concernant le résultat cumulé de 2024, pour la partie « fonctionnement » les excédents antérieurs reportés de 2023 s'élèvent à 506 257 € et le résultat de l'exercice en 2024 est de - 82 437 € ainsi l'affectation du résultat de l'exercice portera le résultat cumulé à + 423 821 €.

Bénédicte Manceau rappelle que depuis 2010 l'établissement prend en charge les dépenses d'investissement, notamment renouvellement d'équipement et mobilier, qui représentent entre 150 000 à 250 000€ par an sur un montant total d'investissement annuel situé entre 450 et 600.00€. La subvention de la Ville est en moyenne de 200 000 € par an. Ces dépenses non prévues dans la convention d'origine entre la Ville et l'établissement pèsent au fil des années sur le budget de fonctionnement du CENTQUATRE en termes d'amortissement pour atteindre 3,2 millions d'euros au total à ce jour. A cela s'ajoute un manque à gagner de 3 millions d'euros consécutif à la crise sanitaire, manque qui n'a été compensé par les aides qu'à hauteur de 2 millions d'euros, soit : 1 million d'euros de différentiel qui a eu un impact négatif sur l'équilibre financier de l'établissement.

José Manuel Gonçalves explique que sans ces dépenses d'investissement durant ces 15 années le résultat d'exercice de l'établissement serait proche de 7 millions d'euros.

Pour la partie « investissement » Bénédicte Manceau indique qu'en 2023 le résultat cumulé était de 1 595 859 € et que le résultat d'exercice 2024 est de - 443 343 €, soit 1 152 516 € de report du résultat d'investissement sur 2025, dont une partie sera mise à contribution pour la mise en œuvre du plan pluri-annuel d'investissement.

Franck Margain demande comment va évoluer ce problème structurel de prise en charge de la ville en ce qui concerne le bâtiment ?

Carine Rolland répond que ce choix de fonctionnement effectué en 2010 était conjoncturel. L'établissement a dû très rapidement lancer des travaux indispensables au moment du démarrage du projet et aujourd'hui la Ville va se diriger vers un mode de fonctionnement sensiblement différent en ce qui concerne cette prise en charge pour remédier au vieillissement du bâtiment.

Robert Lacombe ajoute que cette année les enveloppes d'investissement sont réduites et représentent un peu moins de deux millions pour l'ensemble des établissements parisiens et la Direction des Affaires Culturelles (DAC) essaie de satisfaire au mieux chaque établissement. En plus des subventions il y a des prises en charge directes par le Service des bâtiments de la DAC, mais que cumulées cela ne correspond en effet pas à ce que le CENTQUATRE a pu dépenser depuis des années.

Franck Margain demande si une présentation différente des comptes ne pourrait pas mieux traduire cette situation et ces sommes très importantes, pour une meilleure clarté des comptes qui refléterait la bonne gestion de l'établissement qui est bénéficiaire.

Carine Rolland précise que la situation financière actuelle relève des accords passés en 2010, la Ville n'a pas refusé la prise en charge mais a suivi les accords existants.

Clémentine Aubry pointe que l'importance aujourd'hui est de poser des bases de financement pour les travaux à venir côté propriétaire et locataire dans le cadre du PPI. Cela est en cours de discussion avec la DAC.

Elle explique que le résultat positif d'investissement tient au fait que le CENTQUATRE a beaucoup investi toutes ces années mais, bien que ce résultat soit positif et créditeur cet argent n'est mobilisable que dans la limite de la trésorerie de l'établissement.

La direction va effectuer la première mise à niveau du plan pluriannuel qui s'étale sur les 4 voire 5 ou 10 prochaines années. En 2025 l'établissement va faire une mise de fonds en réinvestissant le résultat cumulé mais la Secrétaire générale insiste sur le fait que c'est sans doute la dernière année que cela pourra être fait puisqu'ensuite l'établissement n'aura peut-être pas la trésorerie pour le refaire en 2026. D'où l'importance de travailler sur ce plan de financement avec la Collectivité.

La Présidente soumet au vote l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024.

Adopté avec 13 voix pour et 1 abstention.

- **Approbation de l'affectation du résultat 2024 (délibération n°2025-10)**

La Présidente soumet au vote l'affectation du résultat 2024.

Adopté avec 13 voix pour et 1 abstention.

- **Approbation du budget supplémentaire 2025 (délibération n°2025-11)**

Bénédicte Manceau présente le Budget Supplémentaire 2025 qui doit permettre d'une part d'ajuster les dépenses et les recettes liées à la mise en œuvre de la programmation 2024-25 et du début de saison 2025-26 et, d'autre part d'ajuster le programme d'investissement.

Elle détaille les variations des dépenses sur les principaux postes.

Pour ce qui est de la programmation et de la production la prévision de la masse salariale du personnel intermittent est réduite de -102 000€.

Clémentine Aubry précise que la réduction du personnel est proportionnée selon les événements prévus à l'automne et aux temps festivaliers connus à ce jour.

Pour l'ingénierie il y a une augmentation des dépenses en raison de la production d'événements et de nouveaux appels à projets remportés, soit +111 000€.

En matière de fonctionnement il y a une augmentation de 258 000€, pour le poste de maintenance suite au renouvellement du marché et à l'augmentation des besoins, notamment sur la partie forfaitaire et la serrurerie. De plus la masse salariale a été ajustée compte tenu de l'arrivée d'un poste de chargé de maintenance resté vacant en 2024 et le renfort pour des remplacements de congés maternité sur la programmation.

La variation des dépenses totalise la somme de + 272 600 €.

En ce qui concerne l'ajustement des recettes, tous services confondus, il s'élève à +66 000€.

Pour la programmation et la production il est prévu + 253 K€ qui englobe les recettes de billetterie, la subvention Nemo et les recettes de tournées.

Pour la Direction des Publics l'ajustement des projets est estimé à + 22K€.

Pour la commercialisation Bénédicte Manceau précise que le niveau de 2024 ne sera pas atteint en 2025, car ce fut une année exceptionnelle avec des gros projets. Néanmoins en optimisant tous les projets l'ajustement est de + 208 5000 €.

À l'innovation le chiffre est de – 90 000 € car il y a moins d'entreprises incubées par manque de financements et la fin de certaines subventions.

Côté ingénierie en raison d'un réajustement de facturation les recettes baissent de – 85 000 €.

Clémentine Aubry précise que des aides structurelles de la Région Ile-de-France et du Ministère de la Culture se sont achevées cette année pour l'innovation. Ces dispositifs d'aide sont en cours de révision et il n'est pas sûr que l'établissement puisse à nouveau y prétendre. Il en va de même pour les aides à l'incubation qui ont du mal à se faire financer. Par conséquent les délais sont plus longs et les espaces de l'incubateur restent vacants plus longtemps.

José Manuel Gonçalves explique qu'il avait voulu rassembler l'innovation et l'ingénierie dans un même service bien que leur modèle économique soient différents afin que la dynamique de l'un profite à l'autre.

L'innovation fonctionne grâce des subventions versées aux entreprises qui paient la location d'un espace et de services au CENTQUATRE. L'ingénierie fonctionne grâce au chiffre d'affaires que génère ses activités, et ses recettes sont plus maîtrisées.

Aujourd'hui la dynamique n'a pas réellement eu lieu en raison du contexte politico-économique.

Bénédicte Manceau annonce que sur les recettes la variation du budget de fonctionnement est de – 240 000 euros lié au recalcul des subventions et des recettes administratives du compte de 2024. Elle indique que la ligne de "Subvention complémentaire" de la ville est maintenue à hauteur de 500 000 euros.

Franck Margain demande des précisions sur la baisse des subventions qui affecte le budget de fonctionnement.

Clémentine Aubry explique que les subventions liées aux projets sont directement affectées dans les parties analytiques du budget lié à l'activité. Le chiffre de -240 000€ est dû au résultat déficitaire de l'exercice 2024 pour lequel une provision a été mise pour équilibrer le BP, et aujourd'hui au stade du BS il faut retranscrire la réalité des recettes qui sont moindres qu'escomptées.

Elle précise que les équipes sollicitent beaucoup les dispositifs de subventions de la Ville de Paris, de l'Ile-de-France, de la DRAC et d'autres dispositifs d'aide à la création et à la diffusion pour tous les projets que l'établissement porte.

Robert Lacombe demande si les visites de délégations étrangères aboutissent à des prestations en ingénierie.

José Manuel Gonçalves explique qu'il y a des visites inspirantes payantes et proposées aux délégations car les visites représentent une charge pour les équipes qui travaillent à l'ingénierie. Et certaines de ces visites aboutissent à des projets de collaborations et génèrent des recettes. Les projets peuvent durer jusqu'à 3 ans et vont de l'étude, de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, à la maîtrise d'œuvre.

Sandro Martin l'interroge sur les concurrents en ingénierie culturelle. José Manuel Gonçalves lui répond qu'un seul concurrent montre un modèle visible, mais pas de même ampleur. D'autres essaient de se positionner. Suite à l'article paru dans Libération les équipes de l'ingénierie au CENTQUATRE ont été très sollicitées par les établissements nationaux qui veulent faire comme au CENTQUATRE. Ce que nous vendons ce n'est pas le CENTQUATRE mais des méthodes de travail et des approches singulières basées sur le principe systémique et complexe. Nous nous fondons sur des compétences que nous avons en interne ou celles de personnes que nous connaissons en externe. Nous sommes capables de faire des associations, établir des relations réelles pour des projets d'intérêt général, uniquement. C'est notre choix.

Robert Lacombe demande si les équipes répondent à des appels d'offre ou à candidatures à l'étranger.

José Manuel Gonçalves lui répond que oui. Il explique que la particularité du CENTQUATRE est de toujours trouver un ancrage local via son réseau.

Bénédicte Manceau annonce que résultat prévisionnel au stade du BS serait de – 240 435€. Avec le résultat cumulé 2024 le résultat cumulé prévisionnel reste positif bien que le solde s'amenuise.

La Présidente soumet au vote le budget supplémentaire 2025.

Adopté à l'unanimité.

- **Approbation des plafonds de remboursements des frais de déplacement (délibération n°2025-12)**

Il s'agit de mettre à jour une délibération de 2019 compte tenu d'une évolution de ces frais dont une partie est indexée dans la convention Syndeac. Elle renvoie vers la délibération en annexe qui propose une évolution en France pour les salariés et artistes et pour les déplacements à l'étranger nous nous basons sur les sur taux de la Chancellerie.

La Présidente soumet au vote la délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Présentation du rapport d'activité 2024**

Clémentine Aubry présente les chiffres clés de l'activité de programmation entre spectacles, expositions, tournées, partenariats et commercialisation.

Le lieu a attiré presque 500 000 visiteurs que ce soit pour les spectacles, les expositions, les pratiques spontanées et les commerces.

Sandro Martin demande si ce chiffre est celui des visiteurs payants.

Clémentine Aubry explique que ce chiffre est un agrégat de fréquentation gratuite ou payante et de tous ceux qui franchissent le seuil de l'établissement pour participer à une activité ou non.

Le lieu attire aussi sur les réseaux sociaux cela se traduit par une visibilité croissante notamment sur Instagram qui porte le CENTQUATRE au 1^{er} rang des établissements et musées parisiens et au 5^e rang des établissements français présents sur instagram.

Sur l'année écoulée le budget de l'établissement était de 17,9 millions d'euros dont 51% de ressources propres.

Clémentine Aubry présente les grandes expositions. Notamment la Grande exposition Tara qui a fait venir 35 000 visiteurs. Cela a été une surprise pour une exposition Art et Sciences. Le bouche à oreille a très bien fonctionné et les retombées presse aussi. Les équipes CENTQUATRE et Fondation Tara ont collaboré d'une très belle manière pour une exposition qui n'a pas été simple à concevoir.

Les temps festivaliers récurrents que sont Les Singuliers.es, Séquence Danse et Impatience ont également rencontré un beau succès de fréquentation.

Clémentine Aubry revient sur l'Olympiade culturelle qui s'est déroulé le 6 juillet et qui a réuni de nombreux artistes pour créer un décathlon artistique qui a fait venir un public très familial dans un CENTQUATRE aux couleurs des jeux olympiques.

En termes de recettes de billetterie la musique est bien représentée. Elle est aussi très diverse car le lieu accueille des musiciens de différents styles et aussi bien français qu'étrangers. Le rock a été à l'honneur avec le Festival des Inrocks accueilli pour la première fois au CENTQUATRE. Le succès a été tel que la prochaine édition sera aussi ici.

Mais aussi d'autres formats qui donne une place au slam, au hip-hop avec Cyp'her. Ou des concerts plus intimistes comme celui de Piers Faccini et Ballaké Cissoko. Les artistes associés sont aussi représentés dans la programmation musicale ce fut le cas avec Lucie Antunes.

Le CENTQUATRE est bien identifié pour les événements grand public. En 2024 nous avons eu des événements à forte valeur d'engagement social comme le festival des AOP, le village de la francophonie, le festival de la Récup. Clémentine Aubry dit que ces événements ont lieu ici parce que les organisateurs l'ont vraiment souhaité et que les équipes du CENTQUATRE ont âprement négocié avec certains partenaires et les arbitrages sont toujours complexes.

Ce rapport met en avant la responsabilité environnementale de l'établissement. Clémentine Aubry indique que le bilan carbone 2024 sur les données 2023 du CENTQUATRE est de 4 000 tonnes d'équivalent CO₂. Elle explique que les principaux postes d'émission sont les achats et les déplacements du public avec un impact significatif des événements extérieurs et des déplacements en avion.

Elle explique que la politique d'achat responsable et les efforts de sensibilisation des publics sont des axes prioritaires pour réduire les émissions de carbone de l'établissement. Cela fait partie du plan d'action élaboré pour prioriser les actions de réduction des émissions, en tenant compte de la faisabilité et des ressources disponibles.

- **Présentation du plan de développement des compétences (bilan 2024 et plan 2025).**

Par manque de temps les documents ne sont pas présentés mais figurent dans le dossier du conseil d'administration.

- **Approbation de la passation du marché de Supports signalétiques (2025-13)**

Il s'agit d'un renouvellement de deux lots. Un lot de l'installation de support signalétique dans les murs et un hors les murs. Cela représente 66 000€ hors taxe par an sur 4 ans.

La Présidente soumet au vote la délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Approbation de la passation du marché de d'insertion publicitaires sur supports Urbains (2025-14)**

Marché relatif aux prestations d'affichage publicitaire. Ce marché n'existait pas bien que des achats étaient fait pour des prestations d'affichage. Montant du marché 65 000 € par an sur 4 ans. Il n'y a pas de lot ce sera donc un appel d'offres.

La Présidente soumet au vote la délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Vie de l'établissement**

José Manuel Gonçalves présente la programmation de la saison 2025-2026. Il indique qu'il a finalisé la programmation de la saison prochaine tout en veillant à l'importance de laisser des fenêtres pour le futur directeur afin qu'il puisse ajouter des projets et personnaliser la saison.

Il évoque des collaborations avec le festival d'automne, la biennale d'art numérique Nemo qui revient en octobre. La plus grande biennale française d'art numérique, continuera d'être un événement majeur de la programmation, avec des expositions et des événements dans 40 villes en Île-de-France.

Il évoque un nouveau festival commandé par L'Oréal intitulé "Beaux Gestes". Il sera lancé en décembre, avec des propositions pluridisciplinaires incluant cinéma, vidéo, arts circassiens, théâtre, danse et littérature.

Il y aura le Festival des Singuliers, un événement créé pour présenter des formes artistiques variées et des artistes émergents. Il mentionne la participation de Jacques Gamblin qui présentera un portrait du facteur Cheval et d'autres artistes connus.

La Présidente remercie les membres et lève la séance.

CENTQUATRE-PARIS.

IDF-2025-06-27-00007

Délibération n°2025-16 relative à la nomination
des membres de la CAO

DÉLIBÉRATION N°2025-16 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Nomination des membres de la Commission d'appel d'offres

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L1414-2 et L1411-5 ;
Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;
Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;
Vu la délibération 20200626_42 du 26 juin 2020 portant nomination de la représentante de la Commune de Pantin ;
Vu la délibération du Conseil de Paris du 6 au 8 octobre 2020 portant nomination des membres du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS ;
Vu la délibération n°2022-13 du 18 octobre 2022 portant nomination des membres de la Commission d'appel d'offres du CENTQUATRE-PARIS ;
Vu la délibération n°2024-11 du 7 novembre 2024 portant nomination des membres de la Commission d'appel d'offres du CENTQUATRE-PARIS ;
Vu les résultats de l'élection des représentants du personnel au Conseil d'administration du 25 juin 2025 ;

Après vote des membres du Conseil d'administration :

Sont élu-e-s en qualité de membres titulaires ayant voix délibératives :

- Léa Filoche (élue de la Ville de Paris)
- Marie-France Lucchini (personnalité qualifiée)
- Jacques Galvani (élu de la Ville de Paris)
- Manuel Tomiche (représentant du personnel - titulaire)
- Yaël Frydman (représentant du personnel - titulaire)

Membres suppléants :

- Colombe Brossel (élue de Ville de Paris)
- Alice Timsit (élue de la Ville de Paris)
- Franck Margain (élue de la Ville de Paris)
- Pascale Dalix (personnalité qualifiée)
- Léo Duvignon (représentant du personnel – suppléant)

_____15_____Administrateurs présents ou représentés

__15_ Voix pour __ Contre __ Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNE

CENTQUATRE-PARIS.

IDF-2025-06-27-00010

Délibération n°2025-19 relative à la nomination
du comptable principal

DÉLIBÉRATION N°2025-19 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Nomination du comptable principal

Le Conseil d'administration

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L1414-2 et L1411-5 ;
Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;
Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu les dispositions des articles L. 1431-1 et R. 1431-17 du Code général des collectivités territoriales indiquant que la nomination du comptable principal d'un EPCC doit être effectuée par délibération du conseil d'administration de l'établissement. Cette nomination implique la désignation d'un agent habilité du Trésor public, qui assumera les responsabilités liées à la gestion financière et à la comptabilité publique de l'EPCC.

Sur avis conforme de la Direction Régionale des Finances Publiques en date du 20 mars 2025, il est proposé au conseil d'administration de procéder à la nomination de Monsieur Marc JOINOVICI en qualité de comptable principal de l'EPCC CENTQUATRE PARIS à compter du 1er janvier 2025.

DÉLIBÈRE

Article unique :

APPROUVE la nomination de Monsieur Marc JOINOVICI en qualité de comptable principal de l'EPCC CENTQUATRE PARIS à compter du 1er janvier 2025, selon l'avis conforme figurant en annexe de la présente délibération.

15 Administrateurs présents ou représentés

15 Voix pour ___ Contre ___ Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNE

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-07-22-00004

Arrêté du 22 juillet 2025 portant agrément
d'organismes pour la formation des membres de
la délégation du personnel au comité social et
économique, en matière de santé, sécurité et
conditions de travail



ARRÊTÉ

PORTANT AGRÉMENT D'ORGANISMES POUR LA FORMATION DES MEMBRES DE LA DÉLÉGATION DU PERSONNEL AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE, EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,**

VU le code du travail et notamment les articles L. 2315-17, L.2315-18, R. 2315-8 à R. 2315-16 relatifs à la formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique (CSE) ;
VU les articles L. 6351-1 et suivants du code du travail ;
VU les circulaires ministérielles du 14 mai 1985, du 19 octobre 1987 relatives à la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, modifiées par la note d'actualisation du 17 mai 1993 ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;
VU l'arrêté IDF-2025-04-04-00007 du 4 avril 2025, de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île de France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Marc ROHFRITSCH, chargé de l'intérim de l'emploi de directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIETS), en matière administrative ;
VU la décision n° 2025-056 du 9 avril 2025 portant subdélégation de signature de Monsieur Marc ROHFRITSCH aux agents de l'unité régionale ;

CONSIDÉRANT que la société HAPPYU, disposant de l'agrément délivré par le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 22 juillet 2020, est désormais établie en Île-de-France ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste des organismes agréés pour dispenser la formation des membres de la délégation du personnel au CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail est modifiée par l'ajout et le retrait des organismes visés ci-dessus, et est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Les organismes agréés remettront chaque année avant le 30 mars, au directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, un compte rendu de leurs activités au cours de l'année écoulée. Ce compte rendu indique le nombre des stages organisés en vertu de l'agrément. L'absence de communication de ce compte rendu pourrait justifier le retrait d'agrément.

Article 3 : Si un organisme cesse de répondre aux conditions ayant justifié son agrément, celui-ci peut lui être retiré par décision motivée du préfet de région.

Article 4 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui

sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 22 juillet 2025

Pour le préfet, par délégation,
le directeur régional, et par subdélégation,
le responsable du pôle politiques du travail,

SIGNE

Jean-François Dalvai

**Liste des organismes de formation agréés par le préfet de la Région Ile de France pour dispenser la formation
en matière de santé et de sécurité au travail des membres du CHSCT et du CSE**

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
2 E-CSE	8 rue des Frères Caudron 78140 VELIZY VILLACOUBLAY		20/12/2022
ACTE 1 FORMATION	335 rue de la Justice 77000 VAUX LE PENIL		01/04/2023
ACTION SANTE Groupe DOXEA	2 allée Hector Berlioz BP 90017 95130 FRANCONVILLE	Secteur sanitaire, médico-social et tertiaire	06/03/2019
ADCA GFP	21 rue de Fécamp 75012 Paris	Nettoyage industriel, environnement, espaces verts, hôtellerie, informatique, télécom, services	03/11/2006
ADCM – Association pour le développement des connaissances des militants	38, rue d'Eragny 95310 Saint-Ouen-l'Aumône	Tous secteurs d'activité	03/02/2025
ADDEO CONSEIL	16 rue Moncey 75009 Paris		13/01/2021
ADECCO FORMATION	5 place du Colonel Fabien 75010 Paris	Tertiaire, Industrie	16/01/2013
ADEQUATION	16 rue Ampère Immeuble SOMAG 95307 Cergy Pontoise	Tertiaire, industrie, grande distribution	02/05/2013
ADIAJ FORMATION	3 rue Henri Poincaré 75020 Paris	Fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat	08/06/2012
ADN CSE	8 rue Lemercier 75017 Paris		27/10/2020

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
AEGIDE INTERNATIONAL	Immeuble Tribequa 4 rue du Tri Postal 33800 Bordeaux	Tous secteurs d'activité	21/06/1999
AEPACT	8 bis, rue Abel 75012 PARIS	Industrie pharmaceutique, protection sociale, santé	28/09/2012
AFORMABA	9 rue Saint Lambert 75015 Paris		7/6/2022
AFPI ETUDES ET PREVENTION	56 avenue de Wagram 75854 Paris cedex 17	Sidérurgie, métallurgie, BTP, automobile, informatique	16/07/2001
AFPIC FORMATION	18 rue Hoche 92980 Paris la Défense Cedex	Industries chimique pharmaceutique, cosmétique, et métallurgique	25/05/1987
AFTRAL	46 avenue de Villiers 75847 Paris cedex 17	Industrie, tertiaire, BTP	14/03/1985
AGATE EXPERTISE	27 avenue de l'Opéra 75001 Paris		24/11/2021
AGB SOLUTIONS	27 rue Panhard et Levassor 78570 Chanteloup les Vignes		4/6/2021
AGCNAM	9 cour des Petites Ecuries 75010 Paris		28/09/2012
AGECIF	22 rue de Picardie 75003 Paris		27/10/2020
AIR C MANAGEMENT	101, rue Marcadet 75018 Paris	Industrie, BTP, logistiques, transports, services	29/11/2024
ALPHA FORMATION	8 rue Riocrieux 92310 Sèvres		20/12/2022
ALIAVOX	24 villa des Cailloux 95600 Eaubonne	Métallurgie, énergie, télécommunications, santé, services	28/09/2012
ALINEA	33 rue de la Fontaine-à-Mulard 75013 Paris	Services	16/01/2013
ALTEO	50-52 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris		13/07/2016
ALTER EGO-PRP	22-24 rue du Pré des Aulnes 77340 Pontault-Combault		03/11/2017

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
ALTERYYYS EXPERTISE	46, rue Beaubourg 75003 Paris	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
AMBITION PREVENTION	27 Avenue Paul Arène 13600 La Ciotat		7/6/2022
ANAFORECE	21-23, rue du départ 75014 Paris	Banque, assurance et informatique	11/06/2025
ANGELE CONCEPT – SAVPRO FORMATION	61 rue de Douai 75009 Paris	Industrie, tertiaire, santé	05/02/2004
APAVE EXPLOITATION FRANCE	6 Rue du Général Audran 92400 Courbevoie	Industrie, tertiaire, chimie, santé, services, fonction publique, transports	14/03/1985
APEX ISAST FORMATION	61-69 rue de Bercy 75012 Paris	Tous secteurs d'activité	28/09/2012
ARETE	99, rue de la verrerie 75004 Paris		17/05/2018
ARSYA CONSEIL - L'ECOLE DES CE	21 rue de l'Abreuvoir 92100 Boulogne Billancourt		03/11/2017
ASMFP 77	3 rue Paul Tavernier 77210 Fontainebleau	Métallurgie, imprimerie, plasturgie, commerce, pétrole, chimie, matériaux de construction	17/10/2000
ATLANTES	13, rue Martin Bernard 75013 PARIS		06/03/2019
APSAC (Association pour la Promotion Sociale et l'Amélioration des Connaissances)	9 rue Baudoin 75013 Paris		3/11/2017
ARTHUR HUNT LEADERSHIP TALENT & TRANSFORMATION	62 avenue des Champs Elysées 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	03/09/2024
ASSOCIATION DU CENTRE DE FORMATION UNSA-FERROVIAIRE	56 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris	Ferroviaire	11/07/2023
ASTU PREVENT	1 rue de Stockholm 75008 Paris		7/6/2022
AUCEO	6 rue des Près du Levant 77470 Poincy		7/6/2022
AUDUBON FRANCE FORMATION	40, rue Alexandre-Dumas 75011 Paris	Tous secteurs d'activité	23/02/2024

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
AXIA CONSULTANTS	1 rue du Petit Robinson 78350 Jouy-en-Josas		22/12/2016
BEST CF	83 rue de Rouen 95300 Pontoise		31/01/2020
BUREAU VERITAS EXPLOITATION	4 place des saisons 92400 Courbevoie	Industrie, BTP, tertiaire	14/03/1985
C3	47-49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris	Poste, finance, distribution, medias, industrie graphique, conseil publicité, culture, animation, sport	25/06/2013
CABINET 41	60 rue de Richelieu 75002 Paris		11/07/2023
CABINET JEAN-JACQUES TATOUX	8 rue Lemercier 75017 Paris	Aérien, aéroportuaire, transport, agroalimentaire, industrie, secteur public	29/12/2008
CALLENTIS FORMATION	21 square Saint-Charles 75012 Paris	Assurances, banques, informatique, associatif	23/06/2020
CB FOR	47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris (cedex 19)	BTP, industries du bois, ameublement, logement social, ETGC, matériaux, matériaux de construction, négoce de bois et matériaux, maîtrise d'œuvre	27/10/2020
CCI DE VERSAILLES VAL D'OISE / YVELINES	FPC Info Centre 21 avenue de Paris 78021 Versailles cedex		07/05/1985
CDC CONTACTS	7 chemin des Meuniers 77700 Chessy		11/07/2023
CDG 77	10, Points de Vue CS 40056 77564 Lieusaint cedex	Collectivités locales	20/07/2005
CECYS	102-110, avenue Marceau 92400 Courbevoie	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
CEDAET	23 rue Yves Toudic 75010 Paris		13/07/2016
CEFA	47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris Cedex 19	Agroalimentaire	16/07/2001
CEFI SOLIDAIRES	31 rue de Grange-aux-Belles 75010 Paris	Tous secteurs d'activité	02/05/2013

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
CEFPIC	33 avenue de la République 75011 Paris	Chimie, pharmacie, verre, caoutchouc, plasturgie	05/02/2004
CEGAPE	4-10 avenue André Malraux 92300 Levallois Perret	Fonction publique	11/07/2023
CEGOS	19 rue René Jacques 92798 Issy les Moulineaux	Tous secteurs d'activité	16/07/2001
CENTRE DE FORMATION PREVENTION SECOURS INCENDIE EXPERT	3, chemin de Chelles 77410 Claye-Souilly	Tous secteurs d'activité	11/06/2025
CER 92	4 avenue Laurent Cély Tour d'Asnières 92600 Asnières-sur-Seine		27/10/2020
CERES	128, rue La Boétie 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	23/02/2024
CFER-UFCAC CFTD (Centre de formation, d'étude et de recherche)	20 rue Lucien Sampaix 75010 Paris	Branche ferroviaire	4/6/2021
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ESSONNE	2, cours Monseigneur Romero 91033 Evry	Tous secteurs d'activité	18/09/2023
CHRONODESK	21 boulevard Robert-Thiboust 77700 Serris		7/6/2022
CHUBB FRANCE	10 avenue de l'Entreprise Parc Saint Christophe Bâtiment Magellan 1 95862 Cergy Pontoise cedex	Grande distribution, services aux entreprises, transports	29/03/1999
CIG (Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne de la région Ile de France)	15 rue Boileau BP 855 78008 Versailles cedex	Fonction publique territoriale	05/10/2004
CNFCE	38, rue Viala 75015 Paris	Tous secteurs d'activité	08/01/2024
COMUNDI	Immeuble Pleyad 39 boulevard Ornano 93200 Saint Denis	Tous secteurs d'activité	23/11/2013
COMPÉTENCES PRÉVENTION	127 rue Amelot 75011 Paris		22/12/2016

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
CONSEIL CE	31 bis rue des Longs Prés 92100 Boulogne Billancourt		14/03/2018
COPRAS	37 avenue des Bois 77220 Gretz-Armainvilliers	Plasturgie, tertiaire, lunetterie, chimie	02/05/2013
COVENCE AVOCATS	10 Rue Véronèse 75013 PARIS		01/04/2023
CPR FORMATION	119, rue de Colombes 92600 Asnières-sur-Seine	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
CREOIF	131 rue Damrémont 75018 Paris		25/05/1987
CULTURE ET LIBERTE	5 rue Saint Vincent de Paul 75010 Paris	Santé, industrie, transport, éducation, services, commerce	25/05/1987
DANCAF	63 rue Charles Nodier 93500 Pantin		4/6/2021
DEGEST	13 rue des Envierges 75020 Paris	Tous secteurs d'activité	20/07/2005
DELLIEN Associés	48 rue de Vivienne 75002 Paris	Tous secteurs d'activité	26/06/2018
DEMOS FORMATION	20 rue de l'Arcade 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	04/12/2001
DESMATHS FORMATION	63 bis rue de la Tombe Issoire 75014 Paris		13/01/2021
DICTAM CONSEIL	52 Rue Rouget de Lisle 54510 Tomblaine	Tous secteurs d'activité	03/04/2024
DOH CONSULTANTS	21 rue de Fécamp 75012 Paris		22/12/2016
DOXA FORMATION	6 rue d'Uzès 75002 Paris		4/6/2021
DTR CONSEIL	40 rue Alexandre Dumas 75011 Paris		4/6/2021
EC PARTENAIRE IRP	84 rue de Crimée 75019 Paris	Services, assurances, banque, finance, commerce, métiers administratifs	24/07/2008

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
ECOCOM FORMATION	6 rue Christophe Colomb 75008 Paris		26/06/2018
EFE FORMATION	18-24, rue Tiphaine 75015 Paris	Tous secteurs d'activité	28/03/2025
ELABORE	84 cours de Vincennes 75012 Paris	Tous secteurs d'activité	18/09/2023
ELEAS	19 boulevard de Magenta 75010 Paris		22/12/2016
EMERGENCES	Immeuble Le Méliès 261 rue de Paris 93556 Montreuil	Tous secteurs d'activité	25/05/1987
ENTREPRISE SANTÉ FORMATION (ESF)-PREVAT	2 avenue Pasteur 92130 Issy les Moulineaux	Secteur tertiaire	16/01/2013
ERGONALLIANCE	1 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont	Secteurs industries et grande distribution	31/01/2020
ERGOS CONCEPT	103 rue de Sèvres 75006 Paris		19/01/2016
ESTIM FORMATION	11 passage Marivaux 77185 Lognes		4/6/2021
EVRYWARE	38 cours Blaise Pascal 91000 Evry	Tous secteurs d'activité	02/05/2013
EXOFORMATIONS	30 rue Georges Thoretton 92230 Gennevilliers	Agroalimentaire, transports, BTP, collectivités locales, tertiaire	08/06/2012
E2MB FORMATIONS	68 rue Pasteur 77450 Condé Sainte-Libaire		24/11/2021
FACULTE DES METIERS DE L'ESSONNE	3 chemin de la Grange Feu Louis 91035 Evry	Industrie mécanique, chimique, sécurité privée, grande distribution, établissement sanitaire, transport logistique	08/06/2012
FCS FORMATION CONSEIL STRATEGIE	105 boulevard Paul Vaillant-Couturier 95190 Goussainville	Tous secteurs d'activité	23/09/2014
FLOBEL FORMATION	2-4 rue des Cévennes CP 20552 94648 Rungis cedex	Industrie, grande distribution, nettoyage, transport, fonction publique, santé	08/06/2012

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
FORMA PREV'PLUS	21 rue du Gravier 77340 Pontault-Combault		4/6/2021
FORMAESTRO	20, rue des Malicornes 91490 Moigny-sur-Ecole	Tous secteurs d'activité	03/02/2025
FORMAVAL	26 chemin des Rois 91170 Viry Chatillon		26/06/2018
FORMECOSS	170 avenue Parmentier - CS20006 75479 Paris cedex 10	Bâtiment, travaux publics, autres secteurs	15/12/2000
FPSG	9 avenue Georges Pompidou Appt 413 92150 Suresnes	Commerce, distribution, assurance, banque, transport, sécurité incendie/sûreté, hôtellerie/restauration, automobile, chimie, logistique (entrepôts)	17/11/2005
FPSG 2000	9 avenue Georges Pompidou 92150 Suresnes		17/11/2005
FRANCE PREVENTION SECOURISME	ZA des Forboeufs – 9 rue Denis Papin 95280 Jouy le Moutier	Secteur tertiaire principalement	08/06/2012
GALOIS FORMATION	40, avenue Lucien-Français 9400 Vitry-sur-Seine	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
GRETA SEINE-ET-MARNE	41 grande Allée du 12 février 1934 77186 Noisiel	Tertiaire, transport, administration, associations	02/05/2013
GROUPE ACN	Droite Bailly Park 25 boulevard des artisans Bâtiment 6 77700 Bailly-Romainvilliers		22/12/2016
GROUPE LEGRAND	20, rue Brunel 75017 PARIS		01/04/2023
GROUPE REVUE FIDUCIAIRE	100 rue Lafayette 75010 PARIS	Tous secteurs d'activité	16/07/2019
GROUP SUCCESS	6 rue de Musset 75016 Paris		4/6/2021
HANNIBAAL ADVISOR	14 bis, rue des Murgets 77870 Vulaines-sur-Seine	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
HAPPYU	31 B, rue des Longs Prés 92100 Boulogne-Billancourt		22/07/2020

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
HIDY	3 rue Bellanger 92300 Levallois-Perret	Tous secteurs d'activité	03/09/2024
HR CONSULTANCY PARTNERS	39 rue Saint Lazare 75009 Paris	Tous secteurs d'activité	02/06/2015
HUJE AVOCATS	18 rue éguier 75006 Paris		01/04/2023
HYSES HYGIENE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE	2 B, rue Alfred-Nobel 77420 Champs-sur-Marne	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
IDEFORCE	47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	Chimie énergie	15/12/2000
IFDSP	16 bis rue Bréguet 75011 Paris		06/03/2019
IFEAS	7-9 rue Euryale Dehaynin 79019 Paris	Métallurgie, aéronautique, automobile, construction, bijouterie joaillerie, jouet, informatique	07/05/1985
IFIS	15 rue Rieux 92517 Boulogne-Billancourt cedex	Industrie pharmaceutique et industries connexes	24/07/2008
IFOREP	Département formation 8 rue de Rosny - BP 149 93104 Montreuil Cedex		22/02/1988
INES LADJALI MANAGEMENT AND CO	40 rue Marat 94200 Ivry-sur-Seine	Tous secteurs d'activité	03/04/2024
INGENIUM CONSULTANT « OSEZ VOS DROITS »	3, Vieille route de Meulan 78250 Tessancourt sur Aubette		14/03/2018
INSTITUT ARTIS	3 rue du pont des halles 94150 Rungis	Transports	28/10/2003
INTEGRAL FORMATION	1 bis boulevard Cotte 95880 Enghien-les-Bains	Tous secteurs d'activité	03/04/2024
IPSO FACTO EXPERTISE	4, rue de la pierre levée 75011 Paris	Secteur bancaire et financier et branches professionnelles associées Informatique et sociétés de service	23/02/2024
IREFE (Institut Régional d'Etudes Formation Expert)	78, rue de Crimée 75019 Paris	Tous secteurs d'activité	14/03/1985
IRFSS ILE DE FRANCE (CROIX ROUGE FRANÇAISE)	120 avenue Gaston Roussel 93230 Romainville	Tous secteurs d'activité	23/09/2014

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
ITHAQUE DEVELOPPEMENT	33 rue de la Butte aux Bergers 95470 Saint Witz	Restauration, propriété industrielle, industrie du luxe, téléphonie, fournitures bureaux/logistique	21/07/2009
JDS AVOCATS	17, rue de l'indépendance 93000 Bobigny	Tous secteurs d'activité	03/02/2025
JECF JURI-EXPERT CONSEILS & FORMATIONS	14 rue Beaunier 75014 Paris	Bâtiment et travaux publics, industrie, tertiaire, transports, administration publique, média éditions, études et conseils, ingénierie, numérique, hospitalier, action sociale, télécommunication, distribution, hôtellerie, poste et télécommunication...	24/11/2021
JPC CONSEIL	20 rue des Lyanes 75020 Paris		27/10/2020
KEYS TO ADVANCE (K2A)	40 rue de Montmorency 75003 Paris	Tous secteurs d'activité	18/03/2015
LA BOUSSOLE	41 rue du Général de Gaulle 78120 Rambouillet	Économie sociale et solidaire, travail social, formation continue, éducation, jeunesse, culture, associatif	24/11/2021
LAERA	13, Cours du Danube 77700 Serris	Tous secteurs d'activité	08/01/2024
LA FAABRICK CHERDET	11 rue Jules Vallès 78280 Guyancourt	Services, portage salarial	27/10/2020
LAMY LIAISONS	7, rue Emmy Noether 93400 Saint-Ouen	Tous secteurs d'activité	22/01/2015
L'ATELIER DE FORMATION	4 rue Théophraste Renaudot 75015 Paris		13/07/2016
LEFEBVRE DALLOZ COMPETENCES	56 bis rue de Châteaudun 75009 Paris		28/10/2003
LE FRENE	28 rue de Trévis 75009 Paris	Tertiaire, transport, médico-social, humanitaire	25/05/1987
LHP FORMATION	52, rue d'Aguessau CS 30199 92774 Boulogne-Billancourt Cedex	Tous secteurs d'activité	23/02/2024
LIRIA	413 boulevard des Provinces Françaises 92000 Nanterre		27/10/2020
LISE MATTIO	17 rue de la Procession 75015 Paris		23/09/2014

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
M & A FORMATIONS - CABINET MEZIANI & ASSOCIES	9 boulevard Morland 75004 Paris		24/11/2021
M. ALAIN CHENAUX - NEGOSOCIAL	16 rue de l'Inspecteur Alles 75019 Paris		7/6/2022
M. MOHAMMED AXEL KEBIR AVOCAT	35 rue de Berne 75008 Paris		07/06/2022
M. FREDDY VALLERANT	FV Formation 21, rue Bréguet 75011 Paris		23/06/2020
M2I SCRIBTEL	146-148 rue de Picpus 75012 Paris		03/11/2017
MF MASTER FORMATIONS CENTRE EUROPEEN DE FORMATIONS	1 rue de Stockholm 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	02/05/2013
MICHELLE ROUSSEAU ERGO COACHING	16, chemin des Beaumonts 94440 Villecresnes	Tous secteurs d'activité	23/02/2024
MILOPRA FORMATION	1, rue de Stockholm 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	03/02/2025
MON CARRÉ VERT	39 rue de la Fontaine du Gué 95170 Deuil-la-Barre		13/07/2016
MUTUAL FORMATION	12 rue des Dunes 75019 Paris	Jouets et articles de puériculture, joaillerie / bijouterie, services de l'automobile, métallurgie	02/05/2013
NANSHE EXPERTISE	16 boulevard Saint Germain CS 70514 75237 Paris Cedex 05		03/11/2017
NEOPRO	3, rue Sacrot 94160 Saint-Mandé	Tous secteurs d'activité	03/02/2025
NG SANTE & SECURITE MME NOEMIE GHERBI	52 rue Cornillon 77100 Meaux		20/12/2022
NOUVELLE HEURE	13 bis rue Philippe de Girard 75010 Paris		4/6/2021
OPERATIONS PREVENTION	23, Allée du Muguet 93470 Coubron	Tous secteurs d'activité	08/01/2024

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
OPPBTP	25 avenue du Général Leclerc 92660 Boulogne-Billancourt	BTP	21/06/1999
ORSYS GROUPE	La Grande Arche – paroi Nord 92044 Paris La Défense		27/10/2020
PACTES CONSEILS	7 rue Commines 75003 Paris		27/10/2020
PGPS	34, rue Stephenson 75018 Paris	Tous secteurs d'activité	08/01/2024
PLEIN SENS	5 rue Jules Vallès 75011 Paris		22/12/2016
PRERISK FORMATION	17 bis vieux chemin Gournay 93160 Noisy-le-Grand		24/11/2021
PRÉV'IT FORMATION MME MARIE BERA	1 impasse des carpeaux 94520 Périgny		27/10/2020
PREVALSIA	26, avenue de la providence 92160 Antony	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
PRÉVENTECH FORMATION	4 cité Paradis 75010 Paris		19/01/2016
PRO-ETUDES	4, rue Louis-Blériot 78130 Les Mureaux	Tous secteurs d'activité	18/09/2023
PROGEXA	70 rue d'Hautpoul 75019 Paris	Industrie agro-alimentaire, énergie, commerce, transports	23/06/2020
PROMETEA	21 bis rue du Champ de l'alouette 75013 Paris		11/07/2023
PROXIMA CD	73 boulevard de Lorraine 95240 Corneilles en Parisis	Secteur industriel	03/11/2006
QUALICONSULT	1 bis rue du petit Clamart Zone Vélizy Plus, bât. E 78140 Vélizy Villacoublay	Tous secteurs d'activité	23/09/2014
REOR	50 rue Alphonse Melun 94230 Cachan	Secteur public, tertiaire, industriel	17/10/2000
RES-EUROCONSEIL	5 villa Marthe 92000 Nanterre		22/12/2016

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
SA FORMATION SOUMIA AZIRIA	69, rue de la Glacière 75013 Paris	Tous secteurs d'activité	01/2024
SECAFI	20 rue Martin Bernard 75647 Paris cedex 13	Industrie, chimie, transports, presse, collectivités territoriales, santé, banque	28/09/2012
SÉCURITÉ PREMIUM FORMATION	2 rue du Pré des Aulnes 77340 Pontault-Combault		24/11/2021
SECURYGREEN	1 rue de Rome 77144 Montevrain		03/04/2024
SEDAFOR	15 rue des Mongazons 78200 Magnanville	Tous secteurs sauf secteur public	20/07/2005
SEXTANT EXPERTISE	8 rue Bernard Buffet 75017 Paris		23/06/2020
SGS INTERNATIONAL CERTIFICATION SERVICES (SGS ICS)	29 avenue Aristide Briand 94111 Arcueil		03/11/2017
SHARE FORMATION	1 rue du Brochet 78711 Mantes-la-Ville		4/6/2021
SI2P	ACMO PARC 10 avenue Réaumur 92140 Clamart	Industrie, tertiaire, transport, institutionnel	29/12/2008
SICOGÉ	5 rue de Provence 75009 Paris	Industrie, tertiaire (grande distribution)	14/03/1985
SMC – SOCIAL MANAGEMENT ET CONSULTING	32-36 rue de Bellevue 92100 Boulogne-Billancourt		20/12/2022
SOCIALCONSEIL SCOP	7 place Ovale BP 6 94231 Cachan cedex		16/07/2001
SOCIAL ENTREPRISES INSTITUT SUPERIEUR DU TRAVAIL	12, rue Edmond-Valentin 75007 Paris	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
SOCOTEC	Les Quadrants 3 avenue du Centre 78182 Saint Quentin en Yvelines	Bâtiment, industrie, tertiaire	07/05/1985
SYNDEX	22 rue Pajol 75018 Paris		23/11/2013

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
TACK TMI (ex AXXI FORMATION)	Tour Emblem 7 Allée de l'Arche 92 400 Courbevoie	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
TANDEM CONSEIL ET FORMATION	38 rue Bréguet 75011 Paris		23/06/2020
TECHNOLOGIA	29, rue du Louvre 75002 Paris	Tous secteurs d'activité	15/12/2000
TREOS CONSULTING MME CHRISTEL MONAR	11 B rue de Noailles 78100 Saint Germain en Laye	Secteur tertiaire et industriel	02/05/2013
VIVALIANS	5 rue des Cerisiers 91090 Lisses		20/12/2022
WILLIS TOWERS WATSON FRANCE	Immeuble Quai 33 33 quai de Dion-Bouton 92814 Puteaux Cedex	Fonction publique territoriale	11/07/2023

Conformément à la loi n° 78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données, que vous pouvez exercer auprès de la DRIEETS IDF (coordonnées ci-dessous)

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2025-07-22-00005

Arrêté portant agrément de l'association
Empreintes au titre de l'ILGLS

**Arrêté n°
portant agrément
de l'association EMPREINTES
au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale**

Le Préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris
Grand Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

VU le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

VU la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

VU l'arrêté n° IDF-2023-10-02-00010 en date du 02 octobre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BRESSON, Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement Île-de-France, en matière administrative

VU la demande d'agrément déposée par l'association EMPREINTES le 20/01/2025, auprès du Préfet de région, en vue d'exercer les activités suivantes, visées à l'article R 365-1-3 a) et c) du code de la construction et de l'habitation :

- Location de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L 365-2 ou d'organismes d'habitation à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L 442-8-1
- Location de logements à des bailleurs autres que les organismes d'habitations à loyer modéré en vue de les sous-louer à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.323-10-1 et L.353-20.
- Location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du code de la sécurité sociale.
- Location auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement mentionné au 8° de l'article L.421-1, au 11^{ème} aliéna de l'article L.422-2, au 6° de l'article L.422-3.
- Location auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L.365-2 destiné à l'hébergement.
- La gestion de résidences sociales mentionnées à l'article R.353-165-1

CONSIDÉRANT la capacité de l'**association EMPREINTES** à exercer les activités objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, ses compétences, des moyens dont elle dispose dans les départements de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et de l'Essonne ainsi que du soutien de la Fédération SANTÉ HABITAT à laquelle elle adhère,

ARRETE

Article 1er

L'agrément au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale est accordé à l'**association EMPREINTES** pour les activités suivantes, visées à l'article R 365-1-3 a) et c) du code de la construction et de l'habitation :

- Location de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L 365-2 ou d'organismes d'habitation à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L 442-8-1
- Location de logements à des bailleurs autres que les organismes d'habitations à loyer modéré en vue de les sous-louer à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.323-10-1 et L.353-20.
- Location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du code de la sécurité sociale.

- Location auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement mentionné au 8° de l'article L.421-1, au 11^{ème} aliéna de l'article L.422-2, au 6° de l'article L.422-3.
- Location auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L.365-2 destiné à l'hébergement.
- La gestion de résidences sociales mentionnées à l'article R.353-165-1

Article 2

L'association EMPREINTES est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1 dans le territoire des départements de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et de l'Essonne.

Article 3

Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans renouvelable. Il prend effet à partir de la date de signature du présent arrêté.

Article 4

L'association EMPREINTES est tenue d'adresser annuellement au Préfet de Région un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R 365-7 du CCH. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet de Région peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

Article 5

Le présent agrément peut être retiré à tout moment par le Préfet de région, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de région.

Il peut également faire l'objet d'un recours hiérarchique devant l'autorité supérieure de l'auteur du présent arrêté, la Ministre auprès du Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, chargée du Logement.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75004 Paris, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs. Dans ce cas, le présent arrêté doit être joint au recours contentieux.

Article 7

Le Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Une copie du présent arrêté sera adressée aux préfets de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et de l'Essonne.

Paris, le 22/07/2025

Pour le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris et par délégation,

Le Directeur Régional Interdépartemental
de l'Hébergement et du Logement

Signé

Laurent BRESSON